

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION  
CONSEIL MUNICIPAL du 26 Septembre 2024

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Joël LAFRECHOUX (arrivée 20h20), Patrice COURTAUD, Roselyne LACOUTURE adjoints, Maud CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Sophie LE SIRE-ROUILLON, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT, Pascal THIBAULT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration** : Isabelle BOETSCH à Claude FERRON, Cécile CERISIER à Dominique GUYONNET

**Absents** : Joel LAFRECHOUX (arrivée 20h20), Sarah COLLOBER

**Le secrétariat a été assuré par** : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages : 17

La séance débute à 20h00.

### **1 – Approbation de procès-verbal**

- Réunion du 29 août 2024 : Reporté

L'ordre du jour est modifié et le point numéro 2 sera présenté ultérieurement.

### **3 – Approbation du règlement intérieur des logements communaux des Résidences Séniors**

Monsieur le maire présente aux conseillers un projet de règlement intérieur concernant les logements de la commune des Résidences seniors.

Après lecture, les clauses sont approuvées et le règlement est voté à l'unanimité.

Vote 17 Pour

### **4 – Indemnité du gestionnaire de salle**

Monsieur le maire précise que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions, peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit cependant rester dans l'enveloppe budgétaire prévue dans la commune.

Compte tenu de l'implication du gestionnaire des salles des fêtes et de ses nombreuses interventions durant les week-ends, il est proposé d'allouer, avec effet au 01 octobre 2024, une revalorisation de l'indemnité de fonction accordée en 2021, de 100 € à 250 €.

Vote 16 Pour

Arrivée de Joël LAFRECHOUX

### **5 – Assurance flotte automobile**

En date du 28 juin 2024, la commune a reçu un courrier informant la collectivité que la compagnie d'assurance GLISE/PILLIOT dénonçait le contrat d'assurance de la flotte automobile avec cessation au 31/12/2024.

La commune a recherché auprès des trois assureurs locaux (Gan, Groupama et Mutuelle de Poitiers) une nouvelle compagnie d'assurance.

Suite aux propositions effectuées, le choix s'est porté vers La Mutuelle de Poitiers pour une assurance « tout risque » avec franchise de 360 à 400 €, et 0 en bris de glace.

L'offre est de 4 312 € TTC annuel, contre 6127,08 € versés à GLISE-PILLIOT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le contrat sera signé au 01 janvier 2025.

Vote 18 Pour

## **2 – Vente du pavillon du 30 Rue Saint Avoild**

Concernant la vente du pavillon 30, rue Saint Avoild, il convient de déterminer le prix de vente qui avait été initialement fixé à 140 000 €.

Cependant, ce pavillon qui n'était pas correctement chauffé par les locataires, présente des moisissures intérieures et a besoin de lourds travaux d'isolation.

Par conséquent, il est proposé de baisser le prix à 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise monsieur le Maire à effectuer les formalités de vente.

Vote 17 Pour

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 18

## **6– Amortissement des travaux de voirie de Saint Avoild – Décision Modificative (DM) n°1**

Conformément au nouveau plan comptable, la commune doit effectuer la dotation aux amortissements des travaux de voirie effectués rue St Avoild.

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
	021 (021)- Virt de la section de fonctionnement	- 4 742,70 €
	2804132 (040) – Bâtiments et installations	+ 4 742,70 €

<b>FONCTIONNEMENT - Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>023 (023)- Virt section investissement</b>	<b>- 4 742,70 €</b>	
6811 (042)- Dotations aux amortissements	+ 4 742,70 €	

Vote 18 Pour

## **7 –Publicité des actes**

Monsieur Le Maire rappelle que tous les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés, pour les actes réglementaires, et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous format électronique, par le biais de la plateforme internet de la commune (STELA).

Vote 18 Pour

## **8 – Convention de participation du Département de la Vienne aux frais de fonctionnement des équipements municipaux**

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition ses équipements sportifs au collège public. Lors de sa dernière réunion, la Commission Permanente du Conseil Départemental a validé dans une nouvelle convention le montant et les modalités de participation du Conseil Départemental.

Le montant forfaitaire, au titre de l'année 2024, est fixé à 10 250 €.

Vote 18 Pour

## **9 – Décisions du Maire**

\* Virement de crédit pour l'achat d'un micro pour la salle des fêtes de Gençay

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
----------------------------------	-----------------

<b>21351 (21)- 1125 – Bâtiments publics</b>	<b>- 574,72 €</b>	
215741 (23) - 1063 – Instal Matériel Outillage	+574,72 €	

\*Virement n°17 : Achat de tables pour la salle du château d'eau

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>21351 (21)- 1125 – Bâtiments publics</b>	<b>- 1 349,22 €</b>	
21848 (21) - 1036 – Instal Matériel Outillage	+1 349,22 €	

\*Virement n°18 : Achat d'un projecteur de théâtre pour la salle des fêtes : celui-ci permet un meilleur éclairage de la scène, évitant toute zone d'ombre ; un variateur a également été installé.

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>21321 (21)- 1127 – Immeuble de rapport</b>	<b>- 4 014,67 €</b>	
21351 (21) - 1035 – Bâtiments publics	+ 4 014,67 €	

### **10 – Questions diverses**

- François BOCK indique que la fibre est en cours de déploiement dans le centre bourg de Gençay ; les habitants seront contactés pour des offres commerciales au fur et à mesure de l'avancement du câblage ; pour le moment La Liardière n'est pas concernée.
- En raison d'un déplacement imprévu de Bruno BELIN, annulation de la journée au Sénat du 09 octobre : il est proposé une nouvelle date, fixée au mercredi 18 décembre 2024 ; le planning de la journée est présenté.
- Il est à nouveau signalé des désordres dans le pavillon du 13 rue des Plantes : la mairie contactera les tuteurs des personnes concernées.
- Suite aux aménagements des logements des Résidences seniors, des dysfonctionnements ont été signalés à la mairie, notamment pour des problèmes de branchement de télévision : François Bock rappelle que les pavillons sont sous garantie du constructeur VIVAPROM qui lui seul doit intervenir.
- L'inauguration des Résidences Seniors se déroulera le mercredi 16 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 31 octobre 2024

Sophie VERGNAUD